Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 17/07/2026
ID : 974-219740180-20260710-26081-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2026

DELIBERATION N°DGS/DRH/26/081 - MODIFICATION N°1 DU TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGETAIRES – ANNEE 2026

La Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le 13 JUIL 2026 que la convocation a été faite le 02 / 07 / 2026 et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de sur 33.

La Maire

Céline SITOUZE

COMMUNE DE SAINTE-MARIE ★ DEPT DE LA REUNION ★

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 10 juillet à 17 h 40, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Madame la Maire, Céline SITOUZE

Etaient présents : Mme Céline SITOUZE, Maire

Adjoints: M. André CHERIMONT - Mme Lucie GRONDIN DAFREVILLE - M. Jean-Paul LEOCADIE - Mme Roseline VALLIAMEE-CALLY - M. Jean-François VELIN - CASSIM - Mme Marie Silogia TECHER - M. Dimitri VINKETASSALA - Mme Marie-Joelle NAUCHE - M. David BRUNO - Mme Heliette BAKARI SITOUZE - M. Teddy LIBELLE - Mme Angélique MOUTOUSSAMY- M. Teddy PALIATA .

Conseillers Municipaux : M. Gilbert RAMASSAMY - Mme Renée GUEDAMA - Mme Angélina POULLAIN - M. Yannis MARINIER - Mme Régine SOUPRAMANIEN MOUTAMA - Mme Fabienne IVOULA MOUSSA PANDION - Mme Catherine PEROUMAL ELLAMA - M. Julien RODE - Mr Alexandre MARTIN- Mme Cynthia LAUDE - M. Julien IMAHO - David MOUCOUVEIA - Mme Elisemène ERAPA - Mme Cindy M'COUROUPA - Mme Mickaelle LAN CHIN - M. Billy PANECHOU - M. Ayoub QAZI - Mme Marie-Line SOUBADOU .

Est arrivée en cours de séance : Mme Elodie APALAMA

Etaient absents : Mme Nicole GIVRAN– M. Daniel CONVERT- M. Nils BRYNHILDSVOLL - M. Yves FERRIERES - M. Jérôme ALAGUIRY - Mme Ludivine TOMAS.

Monsieur David MOUCOUVEIA a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 17/07/2026
ID : 974-219740180-20260710-26081-DE

DELIBERATION N°DGS/DRH/26/081
Direction Générale des Services
Direction des ressources humaines

MODIFICATION N°1 DU TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGETAIRES – ANNEE 2026

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil municipal, de modifier ou supprimer des emplois pour répondre à un besoin ou les adapter aux besoins de la collectivité.

La présente délibération a pour objet d'approuver une évolution limitée de l'organigramme des services, destinée à renforcer la cohérence de certaines missions et à accompagner les évolutions organisationnelles de la collectivité.

I. Créations :

Madame la Maire expose qu'il est nécessaire de créer de nouveaux emplois dans le cadre de la mise en place de la réorganisation partielle des services.

1. Quatre emplois fonctionnels de Directeur Général Adjoint des Services (TC)

- DGA – Ressources Mutualisées
- DGA – Service à la Population
- DGA – Cohésion Sociale et Proximité
- DGA – Aménagement / Attractivité / Développement Economique

Les emplois fonctionnels pourront être pourvu par un fonctionnaire par voie de détachement en application de l'article L. 412-6 du Code général de la fonction publique.
Ces fonctionnaires devront être de catégorie A.
Le cas échéant, par voie contractuelle dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire applicable aux emplois fonctionnels de Directeur Général Adjoint des Services des communes de 10 000 à 40 000 habitants.

Le régime indemnitaire applicable aux cadres dirigeants de la collectivité pourra être attribué dans les conditions fixées par délibération.

2. Un emploi de chargé de mission Coordination des Politiques Publiques

La conduite et le suivi des projets transversaux de la collectivité ainsi que la nécessaire coordination des politiques publiques portées par les différents services requièrent la création d'un emploi de chargé de mission Coordination des Politiques Publiques.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 17/07/2026
ID : 974-219740180-20260710-26081-DE

Placée auprès de la Direction Générale, cette mission aura notamment pour objet d'assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation des actions stratégiques de la collectivité, de favoriser la transversalité entre les services et de garantir la cohérence des politiques publiques mises en œuvre :

- pilotage de projets,
- coordination interservices,
- suivi administratif et technique des politiques publiques,
- appui à la décision administrative…

L'emploi est à pouvoir par voie statutaire dans le cadre d'emplois des Attachés/Ingénieurs territoriaux (Cat A) à temps complet.

3. Un emploi de chargé de mission recherche de financements et subventions coordination CINOR/Région/AFD

Dans un contexte de raréfaction des ressources financières et de développement des projets portés par la collectivité, il apparaît nécessaire de renforcer la capacité de la commune à identifier, mobiliser et sécuriser les financements externes susceptibles d'accompagner ses investissements et ses actions de développement.

À cette fin, il convient de créer un emploi de chargé de mission auprès du Directeur Général des Services, chargé de la veille, de la recherche, du montage et du suivi des dossiers de subventions ainsi que de l'accompagnement des services dans l'optimisation des financements mobilisables.

L'emploi est à pouvoir par voie statutaire dans le cadre d'emplois des Attachés/Ingénieurs territoriaux (Cat A) à temps complet.

4. Un poste de Contrôleur de Gestion

Rattaché à la Direction Générale des Services, le contrôleur de gestion est chargé d'analyser l'activité des services, les coûts, la performance et l'utilisation des ressources afin d'aider les élus et la direction générale à piloter la collectivité (pilotage de projets, suivi des financements, analyse des coûts, production de tableaux de bord ,…)

L'emploi est à pouvoir par voie statutaire dans le cadre d'emplois des Attachés (Cat A) et/ou Ingénieurs (Cat A) territoriaux à temps complet.

5. Un/Une Responsable Protocole

Rattaché(e) au DGS, le/la Responsable de Protocole coordonne les activités et les collaborateurs du service. Il/Elle veille au respect des règles protocolaires républicaines, à l'organisation des cérémonies officielles, à la représentation institutionnelle de la collectivité, à la coordination des événements municipaux.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 17/07/2026
ID : 974-219740180-20260710-26081-DE

Il/elle garantit : l'image institutionnelle, la qualité organisationnelle, le respect des usages républicains et diplomatiques.

Organisation des commémorations, réceptions officielles, visites ministérielles, évènements da la municipalité (invitations, placement, discours ,…)

L'emploi est à pourvoir par voie statutaire dans le cade d'emplois des Attachés territoriaux (Cat A) à temps complet.

6. Pôle Elus : deux emplois d'assistantes administratives

Il est créé deux emplois de secrétaire des élus, chargé(e) de l'assistance administrative et organisationnelle auprès des élus de la collectivité, notamment pour le suivi des agendas, réunions, les correspondances et manifestations institutionnelles (organisation de réunions, convocations, suivi de courriers, interface administrative avec les services).

Emplois est à pourvoir par voie statutaire dans le cade d'emplois des Rédacteurs (cat B) et/ou Adjoints Administratifs (Cat C) territoriaux à temps complet.

7. Un/Une Chargé(e) de mission Education

Afin d'assurer le pilotage, la coordination et le suivi des opérations relevant du secteur éducatif, tant sur les aspects administratifs, techniques que financiers, il convient de créer un emploi de Chargé(e) de mission d'Éducation à temps complet. Cet emploi contribuera à la mise en œuvre des projets éducatifs portés par la collectivité et à l'amélioration des conditions d'accueil des usagers au sein des établissements concernés.

Rattaché à la Direction de la Réussite Educative, le poste est à pourvoir par voie statutaire dans le cadre d'emplois des Attachés (Cat A) et/ou Rédacteurs (Cat B) territoriaux.

8. Un/Une Chargé(e) de mission Agriculture et Développement Rural

Le développement des projets agricoles et ruraux portés par la collectivité, ainsi que la nécessité d'assurer un accompagnement renforcé des acteurs du territoire et le suivi des dispositifs de financement mobilisables, conduisent à la création d'un emploi de Chargé(e) de mission Agriculture et Développement Rural à temps complet.
Il s'agit de coordonner, suivre et mettre en œuvre les opérations relevant de ce secteur d'intervention en lien avec les partenaires institutionnels, les exploitants agricoles et les services de la collectivité.

Rattaché à la Direction de l'Aménagement, le poste est à pourvoir par voie statutaire dans le cadre d'emplois des Attachés (Cat A) et/ou Rédacteurs (Cat B) territoriaux.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 17/07/2026
ID : 974-219740180-20260710-26081-DE

Conformément à l'article L.311-1 du Code général de la fonction publique, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 ou L.332-14 du Code général de la fonction publique.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et ne pourra excéder l'indice brut terminal du grade de référence.
Possibilité de percevoir le régime indemnitaire prévu par délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité pour l'exercice des fonctions correspondant au grade et à l'emploi concerné.

9. Quatre emplois de policiers municipaux

La municipalité a placé les enjeux de la tranquillité publique au cœur de son projet de mandat. L'un de ses engagements forts, renforcer la présence humaine sur les espaces publics de la ville et notamment sur le secteur de Beauséjour afin de :

- mener une démarche de prévention,
- sécuriser les espaces publics,
- renforcer le lien de proximité avec les habitants.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce service, il est proposé de créer quatre emplois d'agent de police municipale, relevant de la catégorie C de la filière police municipale.
Ces agents intègreront également le dispositif de sécurité lors de manifestations et évènements organisés sur le territoire.

Les postes sont à pourvoir exclusivement par voie statutaire. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et ne pourra excéder l'indice brut terminal.

II. Suppressions

Considérant la réorganisation entamée des services municipaux il est proposé de supprimer des emplois de direction devenus inadaptés à la nouvelle organisation des services pour correspondre au nouvel organigramme partiel.

1. Directions Générales Adjointes (DGA) et DST fonctionnel

Sont supprimés à compter du **1er octobre 2026** :

- l'emploi de DGA Département Ville Dynamique,
- l'emploi de DGA Département Ville Moderne,
- l'emploi fonctionnel de Directeur des Services Techniques.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 17/07/2026
ID : 974-219740180-20260710-26081-DE

2. <u>Réorganisation des fonctions logistiques affectées à l'exécutif municipal</u>

Considérant la réorganisation des modalités de fonctionnement des services et des fonctions de soutien à l'exécutif municipal,

Considérant que cette réorganisation s'accompagne d'une mutualisation des moyens matériels et humains et d'une redéfinition des modalités de réalisation des missions de transport et d'accompagnement,

Considérant que ces évolutions ont pour effet de supprimer le besoin permanent correspondant à deux emplois de chauffeur du maire,

- 2 emplois de chauffeurs du maire : cadre d'emplois des agents de maîtrise (TC).

III. Modifications

1. L'emploi de Responsable de la Restauration Scolaire figurant au tableau des emplois est modifié afin d'être ouvert au cadre d'emplois des Attachés territoriaux, en complément des cadres d'emplois de Techniciens et de Rédacteurs territoriaux pour une meilleure adéquation avec les missions confiées au service de la restauration scolaire et permettre ainsi l'accès à des agents disposant d'un niveau d'expertise, d'encadrement et de pilotage adapté aux enjeux du poste.

2. Considérant l'évolution des missions confiées au service Communication et la nécessité d'adapter son positionnement dans l'organisation administrative afin de mieux répondre aux enjeux de communication interne, institutionnelle et territoriale, le service communication devient une direction de la communication.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

Art 1 : de créer, conformément aux éléments définis ci-dessus :

- création de quatre emplois fonctionnels de Directeur Général Adjoint des Services,
- création d'un emploi de chargé de mission de coordination des politiques publiques,
- création d'un emploi de chargé de mission recherche de financements et subventions coordination CINOR/Région/AFD),
- création d'un emploi de Contrôleur de Gestion,
- création d'un emploi de Responsable du Protocole,
- création de deux emplois d'assistantes administratives,
- création d'un emploi de Chargé(e) d'Opération Education,
- création d'un emploi de Chargé(e) d'Opération Agriculture et Développement Rural,
- création de quatre emplois de Policiers Municipaux.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 17/07/2026
ID : 974-219740180-20260710-26081-DE

Art 2 : de supprimer à effet le 1er octobre 2026 :

- deux emplois de DGA (Ville Dynamique et Ville Moderne),
- un emploi fonctionnel de DST,
- deux emplois de chauffeurs du Maire.

Art 3 : Modifications :

- ouverture au grade d'Attaché territorial l'emploi de Responsable de la Restauration Scolaire.
- service communication devient une direction de la communication.

Art 4 : de procéder à la modification n°1 du tableau des effectifs 2026,

Art 5 : d'inscrire au budget communal les crédits nécessaires.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 012 du budget principal.

Le CST réuni le vendredi 10 juillet 2026 a émis un avis favorable.

La Commission des Affaires Générales, Finances Economie et Développement réunie le mercredi 01 juillet 2026 a émis un avis favorable.

.....

ADOPTE A LA MAJORITE.

.....

Pour extrait certifié conforme.

La Maire

Céline SITOUZE

COMMUNE DE SAINTE-MARIE
DEPT DE LA REUNION